

CAMPAGNE 2018  
BILAN INTERMEDIAIRE AU 30/06/2018

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.  
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».  
A l'attention des collectivités de la Manche.  
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.*

### ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte), en complément des aides allouées par le Conseil départemental de la Manche.

Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité), au 05/07/2018 :

Bilan des engagements	2017	2018
Communes engagées (convention signée ou accord de principe en attente signature)	377	371
Sans réponse	94	104
Refus d'engagement	6	1

Soit **78% des Communes sont engagées à ce jour** dans la lutte collective départementale pour 2018.

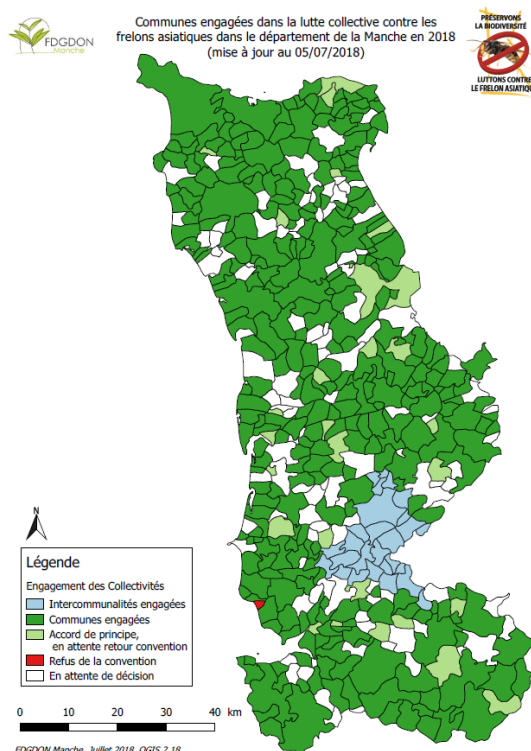
Sur les 371 engagements à ce jour, il y a 342 renouvellements, 29 nouveaux engagements, 35 encore non renouvelés, par rapport à 2017.

La liste et la carte à jour des engagements des collectivités est à retrouver sur : [www.fdgdon50.com](http://www.fdgdon50.com).

#### Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- La découverte des nids le plus tôt possible, avec leur signalement rapide en Mairie.

La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques en 2018.



### EN JUILLET, LES NIDS VONT SE DEVELOPPER DANS LES ARBRES

En juillet, les nids constitués au printemps dans le bâti ont une colonie suffisamment forte pour **délocaliser leur nid dans un support végétatif**. La colonie abandonne le nid primaire du printemps, pour construire un nouveau nid dans un arbuste, une haie, un arbre isolé...

A partir de cette période, tout va très vite. Le nombre d'individus de la colonie progresse rapidement pour atteindre 2000 frelons à l'automne. La recherche alimentaire augmente d'autant : trouver une ressource importante en protéines devient une nécessité. Par conséquent, les impacts s'amplifient sur les ruchers, les étals de poisson sur les marchés... A cela s'ajoute un vif instinct de protection du nid contre toute menace. La défense de la colonie se traduit par des attaques collectives des frelons, représentant un risque sur la santé et la sécurité des personnes, qui s'approcheraient trop près du nid !

## ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

Sur le volet apicole, des apiculteurs ont déjà signé une présence ponctuelle de frelons près des ruchers, parfois même la construction d'un nid sous la ruche !!! Même si les impacts sont encore assez limités (cela corrèle avec le cycle annuel de développement du frelon), les attaques sur les ruches vont s'amplifier. La FDGDON reste en lien quotidien avec les apiculteurs, les représentants des associations apicoles, les référents locaux apiculteurs pour les accompagner dans la lutte.

Sur le plan humain, **déjà 18 attaques avec victime** ont été signalées à la FDGDON. Le nombre de piqûres par attaque reste assez limité (le nombre de piqûres est généralement lié à la densité de la colonie et la capacité de la victime de se confiner dans un abri). Cela n'a, en revanche, pas empêché **un choc anaphylactique** sur une personne âgée, dans le Sud-Manche. Une attaque sur un chien a également été signalée.

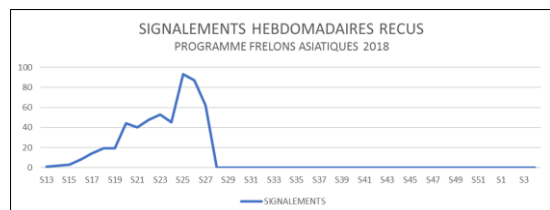
Aussi, la FDGDON rappelle quelques consignes de prudence à l'approche de la période de vacances estivales, qui est en soi une période sensible : les enfants jouent régulièrement dans le jardin, les estivants arrivent dans leur location ou maison secondaire, les particuliers ou professionnels entament les tailles de haie d'été.

## ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. La consigne pour les administrés est de signaler les nids en mairie. Les mairies reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON : [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr)

### Etat des signalements reçus en 2018 :

La FDGDON a reçu sur le printemps et jusqu'au 30 juin, **501 signalements**, contre 177 sur la même période en 2017. Cette augmentation de signalements sur la période printanière n'est pas significative d'une augmentation de la population de frelons asiatiques. En effet, la communication sur la reconnaissance des nids primaires est récente (2017), le phénomène d'augmentation de signalements est logique.



La FDGDON pourra avoir une idée plus précise de l'état de la population, avec les nids signalés sur l'été.

*La destruction d'un nid primaire a de nombreux avantages. D'une part, l'intervention est peu complexe, car le nid est de petite taille et à faible hauteur. D'autre part à cette période, la colonie est peu développée et donc les impacts environnementaux, apicoles et humains seront moins forts et moins nombreux.*

*Attention : Même si les petits nids primaires paraissent « simples » à détruire, il n'en est pas moins que la destruction peut vite tourner à l'échec. En effet, les particuliers tentés d'intervenir par eux-mêmes, risquent d'être contre-productifs : la reine qui n'aura pas été attrapée, va reconstruire un nouveau nid, qui peut-être ne sera pas localisé, ou tard dans la saison, se traduisant par des nuisances qui auraient pu être évitées. Pour ces raisons, la FDGDON a écrit un protocole précis pour les entreprises, garant de l'efficacité !*

### Etat des nids de frelons asiatiques identifiés en 2018 :

Sur l'ensemble des signalements, la FDGDON, avec parfois l'aide des référents locaux qu'elle a formés, expertise les signalements, afin d'éliminer les nids d'autres espèces non-cibles. Sur l'ensemble des signalements reçus, 88% sont des nids de frelons asiatiques. Cela représente **444 nids jusqu'au 30 juin 2018** (contre 162 pour fin juin 2017).

A compter de juillet, les nids détruits dans les arbres seront plus réguliers. Aussi, la FDGDON fournit aux entreprises qu'elle missionne, **des écriteaux « colonie détruite – inutile de signaler ce nid en mairie »**. Ces panneaux sont installés à l'intervention, sur les nids visibles du domaine public, afin de rassurer les passants et éviter de mobiliser les services municipaux sur des nids déjà enregistrés.

Pour toute information complémentaire :

- [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr) (signalement et état d'avancement des destructions de nids, sur le portail des mairies).
- [www.fgdgon50.com](http://www.fgdgon50.com), page « frelon asiatique » (bilan simplifié, procédures et informations grand-public).

*Légende de la carte = en vert : nids détruits, en orange : demandés à la destruction, en jaune : inactifs, en bleu : autres espèces, et en rouge : nouveaux signalements à l'étude.*

